

### ZAC de Planoise - Extension du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Délégation Régionale du CNFPT de Franche-Comté s'est engagée dans un projet de restructuration et d'extension de ses locaux pour un montant de 5 MF.

Ce projet permettra de renforcer l'activité de l'établissement où la capacité d'accueil passera de 200 à 250 stagiaires par jour.

Il contribuera également à la redynamisation du quartier de la Place Cassin et notamment du Restaurant inter-entreprises.

Il est donc proposé de céder gratuitement le foncier nécessaire à la réalisation des travaux d'extension.

Pour cela, il convient de verser à la SEDD, concessionnaire de la ZAC de Planoise, l'équivalent du droit à construire prévu en recettes au bilan de l'opération soit 188 739 F TTC pour une surface hors oeuvre de 313 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur la cession gratuite de terrain au CNFPT,
- régler à la SEDD l'équivalent du droit à construire, soit 188 739 F TTC,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,
- voter au budget de l'exercice courant, par décision modificative la somme de 188 739 F à inscrire au chapitre 90.15/2111. 97041.30100, par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996,
- ouvrir les crédits nécessaires à la cession gratuite au CNFPT qui s'analyse comme l'attribution d'une subvention d'équipement, à savoir : en opération d'ordre, un crédit de 188 739 F en dépenses au chapitre 92.15/6741.97041.30100 «subventions ou dotations d'équipement en nature» et 188 739 F en recettes au chapitre 90.15/ 2111.97041.30100.

Ces ouvertures de crédits seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant dès la signature des actes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 8 janvier 1998*